

PROJET EDUCATIF

Secteur jeunes du Val d'Amour



Le Val
d'Amour
Communauté
de Communes

2 rue de l'église 39380 OUNANS



Sommaire

1. L'organisateur	3
2. Contexte général	4
3. Contexte éducatif	5
4. Le secteur jeunes :	5
4.1 Diagnostic de territoire	5
4.2 Le fonctionnement du secteur jeunes	6
4.3 Les modalités de communication et d'inscription	6
4.4 Les tarifs	7
4.5 L'encadrement	7
4.6 Les repas	7
4.7 Le budget	8
4.8 Les objectifs éducatifs	8

1. L'organisateur

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement du Val d'Amour sont gérés par la Communauté de communes du Val d'Amour, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui regroupe 24 communes. La Communauté de communes du Val d'Amour a la compétence périscolaire et extrascolaire et les communes ont la compétence scolaire.

Communauté de communes du Val d'Amour

74 Grande rue

39380 Chamblay

Tél : 03.84.37.74.74

Mail : contact@valdamour.com

www.valdamour.com

Les élus

Président : Etienne Rougeaux

Vice-présidente chargée de l'enfance et de la jeunesse : Virginie Valot

Les agents

Directeur Général des Services : Rémi Gauthier

Directeur Pôle enfance / culture : Dominique Morel

Chef du service enfance : Carole Serrurot

Responsable Secteur jeunes : Charlotte Méraux

Responsable de la facturation : Charline Déjeux

2. Contexte général

Blotti entre contreforts du Jura, massif forestier de Chaux et plaine Bressanne, fortement marqué par la présence de l'eau, la Loue et sa vingtaine d'affluents et également par l'empreinte des activités du passé, le territoire du Val d'Amour présente un fort potentiel pour des activités éducatives, sportives et culturelles.

Le territoire de la communauté de communes du Val d'Amour, c'est :

- Environ 9 500 habitants, pour 24 communes
- 8 écoles maternelles primaires
- 1 collège à Mont-Sous-Vaudrey regroupant environ 225 élèves
- 1 collège à Dole où sont scolarisés les jeunes de La Loye et Augerans
- 1 collège à Salins-les-Bains où sont scolarisés les jeunes sur la partie Est du territoire depuis la commune de Chamblay.
- 1 lycée du bois à Mouchard
- 1 établissement des Compagnons à Mouchard.

La communauté de communes bénéficie de quelques équipements et atouts sur lesquels peuvent s'appuyer un projet éducatif de qualité.

- Équipement culturel :

Les Médiathèques du Val d'Amour : Mont-Sous-Vaudrey et Port-Lesney/Bel Air (Des salariés y sont en charge entre autres de l'animation autour du livre et du multimédia).

Elles offrent un service important en faveur des enfants, des parents, des assistantes maternelles et des écoles. Des temps d'animation y sont organisés dès le plus jeune âge : dès la naissance avec les « bébés lecteurs », dès 3 ans avec les « heures du conte » et pour des classes allant de la maternelle au CM2.

Les activités et animations pour les 11-18 ans se développent de façon exponentielle depuis 2017 : un espace jeune a été créé cette année-là, doté d'un budget et de matériel dédiés. À ceci se rajoutent des soirées organisées qui ont lieu plusieurs fois par an.

- Équipement sportif :

Il y a deux gymnases et deux stades sur le territoire, à Mont-sous-Vaudrey et Mouchard, qui offrent la possibilité de programmer des activités en intérieur comme en extérieur avec du matériel mis à disposition (escalade, jeux de ballons, tapis ...)

Il existe aussi un tennis couvert avec des terrains extérieurs à Mont-sous-Vaudrey.

Au-delà de ces pôles aménagés, de nombreuses communes disposent d'un terrain de foot, d'aires de jeux, d'espaces boisés, de skate-parks, de terrains de tennis... qui sont autant de lieux pour des animations localisées.

- Patrimoine naturel et historique :

Le territoire foisonne également d'un patrimoine naturel et historique qui ne demande qu'à être exploité : la forêt de Chaux, avec ses sentiers de randonnées pédestres et VTT, la Loue, qui traverse le territoire d'Est en Ouest avec : ses descentes en canoë-kayak, la base de loisirs à Ounans, les plages, ses sites remarquables comme le château de Vulgrenant où sont organisés des chantiers archéologiques tous les étés. On peut également trouver dans certaines forêts communales des aménagements dans les arbres pour des parcours accrobranches, où sont aussi proposés des courses d'orientation avec des parcours sportifs.

3. Contexte éducatif

À ce jour, la communauté de communes du Val d'Amour bénéficie de :

- 8 accueils de loisirs périscolaires
- 1 accueil de loisirs extrascolaire ouvert à l'ensemble des enfants du Val d'Amour
- 1 secteur jeunes ouvert aux jeunes du val d'amour et extérieur

Tous les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (SDJES) et bénéficient tous des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura : Contrat Enfance Jeunesse et autres prestations (PSO, ...).

4. Le Secteur jeunes

4.1 Diagnostic de territoire

En septembre 2015, la communauté de communes a mené une réflexion concernant la création d'un secteur jeunes. Une enquête a été distribuée via les accueils de loisirs, les collèges de Mont-Sous-Vaudrey et Salins-Les-Bains et le lycée du bois de Mouchard afin de cibler les attentes et les envies des 11-18 ans en termes d'activités et de fonctionnement d'un tel type d'accueil. Suite à de nombreux retours, les premières animations ont vu le jour lors des vacances scolaires de février 2016.

Depuis et durant l'année 2017-2018, une démarche a été menée en concertation avec l'organisme « Territoire conseils » pour réfléchir à la mise en place d'une véritable politique jeunesse sur le territoire. Cette démarche a abouti à la création d'une commission jeunesse sur le Val d'Amour qui permet aujourd'hui de fédérer des actions dans leur direction avec leur concertation.

Les 9 axes qui sont ressortit de cette démarche sont :

- Renforcer, développer et diversifier les offres de loisirs en veillant à la couverture du territoire
- Répertorier et valoriser l'ensemble des équipements sur le territoire
- Accompagner la réussite des parcours scolaire et professionnel
- Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté

- Accompagner et sensibiliser les jeunes aux risques du quotidiens
- Faciliter la mobilité des jeunes
- Faire passer l'information par les bons réseaux pour toucher le public ciblé

4.2 Le fonctionnement du secteur jeunes

Les locaux :

Le secteur jeunes dispose d'un local tout neuf, aménagé pour les jeunes, dans la Maison des Services de Ounans : 2 rue de l'église (39380).

Les jeunes peuvent se retrouver autour d'une table ou sur les canapés pour travailler ensemble ou jouer. Ils ont également une cuisine à disposition où ils peuvent réchauffer leur nourriture, utiliser la vaisselle et le frigo.

L'ouverture au public :

- Les mercredis après-midi et/ou les week-ends sur demande
- Les petites vacances scolaires (automne, hiver et printemps) : toutes les premières semaines et parfois les deuxièmes
- Le mois de juillet pendant les vacances scolaires
- Plusieurs soirées dans l'année (hors vacances scolaires) sont organisées
- L'animatrice intervient durant la pause méridienne au collège pour proposer des temps de jeux de sociétés ou autres
- Depuis septembre 2019, l'animateur est labellisé « Promeneur du net » et peut étendre son champ d'actions dans un cadre de prévention des risques ou pour tout autre présence via les réseaux sociaux : apporter conseils ou soutien aux jeunes
- Les horaires sont variables, allant de 6h30 à minuit selon les activités proposées, mais n'excédant jamais 10h consécutives (sauf pour les séjours ou les week-ends organisés)

4.3 Les modalités de communication et d'inscription

Chaque jeune à partir de 11 ans (CM2 et 6è) et jusqu'à ses 18 ans peut profiter des activités proposées. Pour ce faire, un dossier de renseignements est demandé pour s'inscrire et il est mis à jour chaque année.

Les jeunes sont informés des activités par différents supports de communication :

- Les réseaux Snapchat et Instagram
- Des plaquettes de programmation mis à disposition et distribués au collège
- Par mails aux familles

Le projet éducatif est mis à la connaissance des jeunes et des familles via le site de la communauté de communes du Val d'Amour, à l'affichage dans les locaux ou sur simple demande.

Les familles inscrivent leur jeune sur l'activité choisie par le jeune. Il n'est pas nécessaire de venir régulièrement. La durée peut varier d'une demi-journée à plusieurs jours.

Les inscriptions sont possibles à compter du lancement du programme. Les jeunes provenant du Val d'Amour sont privilégiés. Néanmoins, tout jeune n'habitant pas le territoire peut s'inscrire si les effectifs le permettent.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier de renseignements enfant/famille doit être complété, signé et transmis au secteur jeunes par mail ou en format papier. Ce dossier est disponible sur le site internet ou sur demande à la communauté de communes ou au secteur jeunes soit en format papier, soit en format numérique. Il est possible de le recevoir par mail à : contact@valdamour.com ou secteurjeunes@valdamour.com. Le dossier du jeune est valable un an et tous les ans, une mise à jour du dossier doit être faite.

4.4 Les tarifs

Une tarification horaire est appliquée. Elle prend en compte : le quotient familial et le nombre d'enfants à charge. Un supplément établi en fonction de l'activité proposée se rajoute au tarif horaire. Il est égal à 50% du coût de l'activité, les autres 50% étant pris en charge par la collectivité.

Pour permettre une tarification en fonction des ressources de la famille, un service CAFPRO (accès sécurisé et confidentiel) est mis à disposition de la communauté de communes permettant ainsi à la responsable de la facturation d'accéder au quotient familial.

En l'absence de numéro CAF, pour les non-allocataires (ex : ressortissant de la MSA), une copie de l'attestation de QF doit être transmise au responsable de l'accueil ou à la CCVA. Sans cela, le tarif le plus élevé sera appliqué. Pour les jeunes extérieurs à la CCVA, le tarif le plus élevé est automatiquement appliqué.

Les tarifs sont discutés en commission puis validés annuellement en Conseil Communautaire.

4.5 L'encadrement

L'équipe permanente du secteur jeunes est composée d'une directrice titulaire d'un BPJEPS APT UCC Direction et d'une animatrice titulaire du BAFD et du BPJEPS LTP.

Le personnel encadrant des accueils de loisirs du Val d'Amour est mutualisé et peut être également amené à être renforcé ponctuellement.

4.6 Les repas

Selon le programme proposé, la formule des repas peut varier :

- Ils peuvent être tirés du sac et donc fournis par les familles
- Ils peuvent se faire dans une auberge ou un restaurant si l'environnement le permet
- Ils peuvent être fournis par la communauté de communes
- Ils peuvent être fait par les jeunes sous les regards des animatrices

Les goûters sont fournis par la communauté de communes.

Dès l'instant où la prise en charge de repas et goûters incombe à la collectivité, son coût est reporté en partie seulement sur les familles.

4.6 Le budget

Un budget de dépenses de fonctionnement est alloué annuellement au Secteur jeunes pour l'achat de matériel pédagogique, les activités extérieures, les transports, les honoraires pour les intervenants extérieurs et pour toutes autres dépenses d'investissement. Tout investissement devra être validé par la communauté de communes.

Les partenaires et financeurs :

- La Caisse d'Allocations Familiales du Jura
- Le service jeunesse et sport SDJES

4.7 Les objectifs éducatifs

La jeunesse représente un enjeu important pour la communauté de communes, ils sont l'avenir du territoire. Afin que chaque jeune puisse s'épanouir et trouver sa place au sein du collectif, la communauté de communes souhaite que le secteur jeunes se développe autour des objectifs éducatifs suivants :

- Accueillir chaque jeune en respectant l'individualité de chacun,
- Donner la possibilité aux jeunes d'un même territoire de pouvoir se rencontrer,
- Promouvoir la laïcité au sein du groupe : développer l'esprit de tolérance et de solidarité, le respect des personnes, des idées et des convictions (reconnaissance de la diversité)
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté
- Favoriser le développement de l'autonomie des jeunes dans le respect des besoins et caractéristiques de chaque âge ;
- Favoriser l'éveil à la culture, aux nouvelles technologies et à la découverte de tout environnement naturel, géographique et social ;
- Favoriser le développement de l'esprit critique, encourager les jeunes à faire leurs choix ;
- Promouvoir l'éducation à l'alimentation et à l'activité physique et sportive ;
- Favoriser le maintien du lien avec les parents ;
- Construire une cohérence des actions éducatives entre les différents temps de vie des jeunes tout en respectant ses rythmes et ainsi renforcer le lien avec les professeurs ;
- Favoriser l'émergence de projets en s'appuyant sur la demande des jeunes et en recherchant leur implication, ouvrir l'accueil jeunes sur l'extérieur.
- Préserver les notions de plaisir, de bien-être, d'épanouissement, d'imaginaire ou de ludique ;
- Contribuer à maintenir la vie sociale dans les villages.